

100015501
JP/RC/JOS

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,
LE VINGT SIX MARS
A SANTA MARIA DI LOTA**

Maître Julie-Anne PAOLETTI, cleric de notaire, demeurant à ROGLIANO (Haute-Corse) ,soussigné, suppléant, désigné par jugement du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, en date du 30 juillet 2015, renouvelé à nouveau par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BASTIA en date du 04 juillet 2017 à compter du 30 juillet 2017, pour remplacer dans ses fonctions Maître Antoine PAOLETTI , notaire à ROGLIANO (Haute-Corse), décédé. ,

A RECU à la requête des parties ci-après identifiées, le présent acte contenant :

NOTORIETE ACQUISITIVE

EXPOSE

I / Monsieur et Madame Erasme LUCIANI

Monsieur Erasme LUCIANI né à SANTA MARIA DI LOTA le 22 novembre 1876 et Madame Marie Ursule FIGARELLA née à SANTA MARIA DI LOTA le 31 juillet 1865 se sont mariés à la mairie de SANTA MARIA DI LOTA le 20 avril 1901. Tous deux sont décédés à SANTA MARIA DI LOTA, respectivement les 12 mai 1954 et 10 mars 1946, sans dispositions testamentaires connues et laissant pour recueillir leurs successions, leurs quatre enfants issus de leur union, savoir :

- Madame Barbe-Marie Joséphine LUCIANI, dont il sera ci-après parlé,
- Monsieur Pierre-Mathieu LUCIANI, dont il sera ci-après parlé,
- Madame Marie Madeleine LUCIANI, dont il sera ci-après parlé,
- Madame Rose-Marie LUCIANI, dont il sera ci-après parlé.

II / Décès de Monsieur Pierre-Mathieu LUCIANI

Monsieur Pierre-Mathieu LUCIANI, en son vivant cultivateur, célibataire et demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200), hameau de FIGARELLA, né à SANTA MARIA DI LOTA le 1^{er} octobre 1904 et décédé en cette même commune le 8 juin 1930 sans disposition testamentaire connue.

JCL. RFL JF HJ 1

En l'absence de descendant légitime, naturel ou adoptif, et par conséquent aucun héritier ayant droit à une réserve légale dans sa succession il a laissé pour recueillir sa succession ses sœurs germaines, issues de l'union de Monsieur Erasme LUCIANI et de Madame Marie-Ursule FIGARELLA, savoir :

- Madame Barbe-Marie Joséphine LUCIANI, dont il sera ci-après parlé,
- Madame Marie Madeleine LUCIANI, dont il sera ci-après parlé,
- Madame Rose-Marie LUCIANI, dont il sera ci-après parlé.

III/ Décès de Madame Marie Madeleine LUCIANI

Madame Marie Madeleine LUCIANI, en son vivant, sans profession, célibataire, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200), hameau de FIGARELLA née à SANTA MARIA DI LOTA, le 5 mars 1906 est décédée à BASTIA le 20 avril 1989, sans dispositions testamentaires connues et laissant pour recueillir sa succession à défaut de descendant légitime, naturel ou adoptif, et par conséquent aucun héritier ayant droit à une réserve légale dans sa succession, ses sœurs germaines, issues de l'union de Monsieur Erasme LUCIANI et de Madame Marie-Ursule FIGARELLA, savoir :

- Madame Barbe-Marie Joséphine LUCIANI, dont il sera ci-après parlé,
- Madame Rose-Marie LUCIANI, dont il sera ci-après parlé.

Ainsi que ces faits et qualités ont été constatés aux termes d'un acte de notoriété après décès reçu par Maître Yvan SAISSET, notaire à BRANDO, le 11 juillet 1990.

IV / Décès de Madame Barbe-Marie Joséphine LUCIANI

Madame Barbe-Marie Joséphine LUCIANI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Pierre Marie ASTOLFI, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA « E PIANE » née à en cette même commune le 8 novembre 1902 est décédée à BASTIA le 2 septembre 1996, laissant pour recueillir sa succession, à défaut de dispositions testamentaires connues, ses deux enfants issus de son union avec ledit Monsieur ASTOLFI prédécédé, savoir :

- Madame Marie Julie ASTOLFI, ci-dessus prénommée et requérante aux présentes,
- Madame Pierrette ASTOLFI, ci-dessus prénommée et requérante aux présentes,

Ainsi que ces faits et qualités ont été constatés aux termes d'un acte de notoriété après décès reçu par Maître Yvan SAISSET, notaire à BRANDO le 30 avril 1997.

V / Décès de Madame Rose-Marie LUCIANI

Madame Rose-Marie LUCIANI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Ignace OLIVA, demeurant à BASTIA, quartier St Joseph, résidence Nouvelle Corniche bât B, née à SANTA MARIA DI LOTA le 7 août 1909 est décédée à SAN MARTINO DI LOTA, le 31 mai 1998, laissant pour recueillir sa succession à défaut de disposition testamentaire connue sa fille unique issue de son union avec ledit Monsieur OLIVA prédécédé, savoir :

- Madame Joelle OLIVA, veuve FERRANDI, ci-dessus prénommée et requérante aux présentes.

Ainsi que ces faits et qualités ont été constatés aux termes d'un acte de notoriété après décès reçu par Maître Yvan SAISSET, notaire à BRANDO le 11 mai 1999.

Au vu de l'exposé ci-dessus,

SUR INTERVENTION DE :

Madame Karima **SERHROUCHNI** épouse de Monsieur Bruno MASOTTI, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA, lieudit MANDRIALE,
Née à GUERCIF (Maroc) le 17 juin 1967

JCL Roll  KH  

Mariée sous le régime légal de la communauté de biens meubles réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SANTA MARIA DI LOTA le 6 février 1988.
De nationalité française.

Madame Rose-Mary **VICO** épouse de Monsieur Pierre LE FOLL, demeurant à Lieu-dit U Fundale, 20200 Santa Maria di Lota.
Née le 29 juin 1964 à Bastia,
Mariée sous le régime légal de la communauté de biens meubles réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SANTA MARIA DI LOTA le 18 juillet 2009.
De nationalité française.

LESQUELS ont, par ces présentes, déclaré :

I - Parfaitement connaître :

Madame Marie Julie **ASTOLFI**, retraitée, épouse de Monsieur Paul François **DI MENZA**, demeurant à CANARI (20217) hlm LES TAMARIS-66 CONVENTO.
Née à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 10 février 1936.
Mariée à la mairie de SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 28 avril 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
à ce non présente mais représentée par Monsieur Jean-Charles LEONARDI en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une procuration sous signature privée en date à CANARI, du 23 février 2018, dont l'original est annexé. **Annexe n°1**

Madame Pierrette Marie Ursule **ASTOLFI**, retraitée, épouse de Monsieur François **LEONARDI**, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) 8 LE PIANE.
Née à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 19 septembre 1937.
Mariée à la mairie de SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 5 août 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
à ce non présente mais représentée par Monsieur Jean-Charles LEONARDI en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une procuration sous signature privée en date à MIOMO, du 22 février 2018, dont l'original est annexé. **Annexe n°2**

Madame Joelle Marie **OLIVA**, retraitée, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) 47 Bis route de la Corniche.
Née à TOULON (83000), le 23 mai 1947.
Veuve de Monsieur François Marie **FERRANDI** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
est présente à l'acte.

II - Et ils ont attesté, comme étant de notoriété publique et à leur connaissance :
Que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)**

Monsieur Erasme LUCIANI puis après lui ses ayants-droits, requérants aux présentes, ci-dessus nommés ont possédé, savoir :

Article un

A SANTA MARIA DI LOTA 20200 lieudit LOTISSEMENT MAESTRACCI,

JCC RML JF KM. P

une parcelle de terre.

Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	C	438	Lotissement MAESTRACCI	1a 35ca

Que cette possession a eu lieu à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.

Que, par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies au profit de

Madame Marie Julie **ASTOLFI**, épouse de Monsieur Paul François DI MENZA, demeurant à CANARI (20217) hlm LES TAMARIS-66 CONVENTO.

Plus amplement dénommée aux présentes.

A concurrence d'un quart (1/4) en pleine propriété.

Madame Pierrette Marie Ursule **ASTOLFI**, épouse de Monsieur François LEONARDI, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) 8 LE PIANE.

Plus amplement dénommée aux présentes.

A concurrence d'un quart (1/4) en pleine propriété.

Madame Joelle Marie **OLIVA**, veuve de Monsieur François Marie FERRANDI et non remariée, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) 47 Bis route de la Corniche.

Plus amplement dénommée aux présentes.

A concurrence de la moitié (1/2) en pleine propriété.

qui doivent être considérées comme propriétaires du bien sus désigné.

Des déclarations ci-dessus, les comparants ont requis acte, ce qui leur a été octroyé pour servir et valoir ce que de droit.

A l'appui des prétentions sur la prescription acquisitive ont été remis au notaire soussigné les pièces et documents suivants :

- un relevé d'information sur la parcelle C N°438 faisant apparaître Monsieur Erasme LUCIANI en qualité de propriétaire, **Annexe n°3**

- un relevé individuel de propriété du chef de Monsieur Erasme LUCIANI en date du 1^{er} janvier 980 **Annexe n°4**

- un relevé parcellaire, folio 430, du chef de Monsieur Jean-Baptiste LUCIANI, père de Monsieur Erasme LUCIANI, accompagné de sa table de correspondance. **Annexe n°5**

Le notaire soussigné a informé les comparants aux présentes des conséquences d'une fausse déclaration, et du fait que le présent acte ne constitue, pour le ou les requérants qui invoquent la possession des biens et droits immobiliers ci-dessus désignés, qu'un mode de preuve subsidiaire qui ne vaut preuve légale que tant que la preuve contraire n'a pas été rapportée.

INDIVISION – MODALITES DE GESTION

Les comparants, propriétaires indivis en vertu du présent acte de notoriété acquisitive relatif à un immeuble situé en Corse, disposent d'un régime dérogatoire pour les actes de gestion de ce bien.

La majorité des indivisaires est requise pour effectuer les actes d'administration, de gestion ou de disposition urgents prévus aux 1° à 4° de l'article 815-3 du Code civil. Pour les actes qui ne ressortent pas de l'exploitation normale des biens indivis, et pour tout acte de disposition autre que ceux mentionnés au 3° du même article 815-3, une majorité des deux tiers est nécessaire.

Les indivisaires majoritaires sont tenus d'en informer les autres indivisaires. A défaut, les décisions prises ne leur sont pas opposables.

JCC ROLL J KM. P

JUSTIFICATIFS

A l'appui des déclarations ont été fournis les documents suivants :

- Copie du cadastre actuel et ancien ainsi que de la table de correspondance au nom de Monsieur Erasme LUCIANI, ascendant des personnes du chef desquelles le titre de propriété est établi. **Annexe n°6**
- Le plan cadastral. **Annexe n°7**
- Le dossier établi le 5 février 2018 par le Groupement d'intérêt public constitué pour la reconstitution des titres de propriété en Corse. **Annexe n°8**
- Un certificat du Maire en date du 28 février 2018 indiquant qu'il n'était pas en mesure d'infirmer ou de confirmer que Monsieur Erasme LUCIANI puis après lui ses héritiers étaient bien propriétaires des biens objet des présentes. **Annexe n°9**

Ces documents sont annexés.

CONTESTATION

Le présent acte fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de sa dernière publication par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

A cet effet il est précisé que conformément à l'article 2 du décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, l'acte de notoriété fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

« ...
 1° Publication de l'acte de notoriété au fichier immobilier ou, à Mayotte, inscription au livre foncier
 2° Affichage pendant trois mois en mairie, par les soins du maire de chaque commune sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble, d'un extrait de l'acte de notoriété comprenant les éléments mentionnés aux 1°, 2° et 4° de l'article 1er. Cet extrait précise que le bénéficiaire revendique la propriété de l'immeuble au titre de la prescription acquisitive en application de l'article 2272 du code civil ;
 3° Publication de l'extrait de l'acte de notoriété sur le site internet de la préfecture du lieu de situation de l'immeuble, pendant une durée de cinq ans ;
 4° Publication de l'extrait de l'acte de notoriété sur le site internet de la collectivité de Corse lorsque l'acte porte sur un immeuble situé en Corse.
 L'accomplissement des mesures de publicité prévues aux 2° et 3° est certifié, selon le cas, par le maire ou le préfet.
 L'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues aux 1°, 2° et 3° fait courir le délai de cinq ans pendant lequel l'acte de notoriété mentionné à l'article 1er peut être contesté en application de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009 susvisée ou de l'article 1er de la loi du 6 mars 2017 susvisée.
 ... »

SITUATION HYPOTHECAIRE

Une fiche d'immeuble délivrée par le service de la publicité foncière à la date du 30 novembre 2017, est demeurée ci-jointe et annexée aux présentes. Il résulte de cette fiche que le bien n'a fait l'objet d'aucun titre de propriété depuis le 1er janvier 1956. **Annexe n°10**

PUBLICITE FONCIERE

Les présentes seront publiées au service de la publicité foncière de BASTIA.

EVALUATION

Pour la perception des émoluments des présentes, de la taxe de publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, le BIEN est évalué à DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE EUROS (2 430,00 EUR).

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

JCL RLL KM JS

9

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités,
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte. Toutefois, aucune donnée n'est transférée en dehors de l'Union Européenne ou de pays adéquats.

Les données sont conservées dans le respect des durées suivantes :

- 30 ans à compter de l'achèvement de la prestation pour les dossiers clients (documents permettant d'établir les actes, de réaliser les formalités)
- 75 ans pour les actes authentiques, les annexes (notamment les déclarations d'intention d'aliéner), le répertoire des actes.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Correspondant informatique et libertés désigné par l'Office à l'adresse suivante : notaire, soussigné, suppléant, désigné par jugement du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, en date du 30 juillet 2015, renouvelé à nouveau par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BASTIA en date du 04 juillet 2017 à compter du 30 juillet 2017, pour remplacer dans ses fonctions Maître Antoine PAOLETTI, notaire à ROGLIANO(Haute-Corse), décédé. Téléphone : 04.95.35.43.15 Télécopie : 04.95.35.46.02 Courriel : julie-anne.paoletti@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

RECONNAISSANCE DE CONSEILS DONNES

- Mesdames Marie et Pierrette ASTOLFI, Madame Joelle OLIVA déclarent que ne pouvant produire de titre de propriété, elles ont demandé à Me Julie-Anne PAOLETTI, notaire soussigné, de faire constater dans un acte de notoriété qu'étaient réunies toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code civil pour acquérir la prescription trentenaire ;

- Audit acte de notoriété comparent Madame Rose-Mary VICO et Madame Karima MARIOTTI qui déclarent bien connaître Mesdames Marie et Pierrette ASTOLFI, Madame Joelle OLIVA et attestent qu'elles ont possédé les différents biens susmentionnés à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque depuis l'année 1976.

- Il est également indiqué que les différents biens susmentionnés sont inscrits à la matrice cadastrale de la commune au nom de Monsieur Erasme LUCIANI, grand-père des requérantes ;

- Mesdames Marie et Pierrette ASTOLFI, Madame Joelle OLIVA, reconnaissent que Me Julie-Anne PAOLETTI notaire, les a averti de ce que l'acte de notoriété relaté ne lui procure pas une sécurité absolue quant au droit de propriété :

- En effet, l'acte de notoriété reproduit les déclarations des témoins, et non des faits ou actes que le notaire aurait contrôlés ou vérifiés. Bien que les témoins aient été choisis pour leur connaissance des faits à établir et leur bonne foi, il ne peut être exclu qu'une contestation survivienne, compte tenu notamment de l'ancienneté de la possession revendiquée.
- Mesdames Marie et Pierrette ASTOLFI, Madame Joelle OLIVA, reconnaissent avoir parfaitement été averti par Me PAOLETTI de l'aléa qui résulte pour elles de cette situation. Elles ne sont pas totalement à l'abri d'une action en revendication des biens susmentionnés par un tiers qui justifierait d'un titre préférable, ce qui pourrait avoir pour résultat leur dépossession totale et sans contrepartie ;
- Mesdames Marie et Pierrette ASTOLFI, Madame Joelle OLIVA, déclarent passer outre les avertissements de Me PAOLETTI, et acceptent le risque relaté.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties, personnes physiques, dénommées dans le présent acte, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom, lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.
 Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.
 Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sur sept pages

<u>Comprenant</u>	<u>Paraphes</u>
- renvoi approuvé : <i>neant</i>	<i>JCC</i>
- blanc barré : <i>neant</i>	
- ligne entière rayée : <i>neant</i>	<i>RM</i>
- nombre rayé : <i>neant</i>	<i>HS</i>
- mot rayé : <i>neant</i>	<i>P</i>

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire.

[Handwritten signatures and initials]

[Large handwritten signature]

[Handwritten initials]

[Handwritten signature]

Canari n°7

Annexé à la minute
d'un acte reçu par
M^{me} Julie-Anne PAOLETTI
Notaire suppléant
Le 28/03/2020

LE MANDANT :

Madame Marie Julie **ASTOLFI**, retraitée, épouse de Monsieur Paul François **DI MENZA**, demeurant à CANARI (20217) hlm LES TAMARIS-66 CONVENTO.
Née à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 10 février 1936.
Mariée à la mairie de SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 28 avril 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Constitue pour son mandataire spécial :

M. LEONARDI - Jean Charles

Ou à défaut
Tout cleric de l'étude de Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse)

A qui elle donne pouvoir de, pour elle, et en son nom :

Requérir Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO, pour établir la preuve de sa qualité de propriétaire en application des articles 2261 et 2272 du Code civil (ex-article 2229) ;

Et déclarer que depuis plus de trente ans, que Madame Marie Julie **ASTOLFI** est propriétaire des biens ci-après désignés dans leur totalité :

DESIGNATION

Article un

A SANTA MARIA DI LOTA 20200 lieudit LOTISSEMENT MAESTRACCI,
une parcelle de terre.

Cadastré :

Préfixe	Sectio	N°	Lieudit	Surface
---------	--------	----	---------	---------

M J D

KC

n			
C	438	Lotissement MAESTRACCI	1a 35ca

EVALUATION

L'immeuble objet des présentes est évalué à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE EUROS (2 430,00 EUR).

Et que cette possession a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque à titre de propriétaire réunissant ainsi toutes les conditions prévues aux articles ci-dessus visés.

Reconnaître être avisée de l'avis de la constitution de cet acte en Mairie du lieu des biens et dans un journal de grande diffusion et donner tous pouvoirs à l'effet de ces formalités.

Si à la suite de ces publications, des oppositions sont formulées par des tiers, l'acte sera considéré comme nul et non avenue et ne sera pas soumis à la publicité foncière, ce qui est accepté par le mandant.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, substituer est généralement faire le nécessaire.

IMPORTANT :

Ne pas omettre :

- de dater
- de signer
- de faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « BON POUR

POUVOIR »

- et d'apposer vos initiales sur chaque page à l'endroit indiqué d'une croix.

Fait à *Canari*
Le *23/02/2018*

J.D.

Bon pour pouvoir

VU pour identification
de la signature de *Mme DI PIENZA Marie Julie*
apposée ci-dessus.

CANARI le *23/02/2018*

p/ Le Maire



Bon pour pouvoir
[Signature]

M. J. D.

Annexe n° 2

Annexé à la minute
d'un acte reçu par
M^{me} Julie-Anne PAOLETTI
Notaire suppléant
Le... 10/03/2020

LE MANDANT :

Madame Pierrette Marie Ursule **ASTOLFI**, retraitée, épouse de Monsieur François **LEONARDI**, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) 8 LE PIANE.
Née à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 19 septembre 1937.
Mariée à la mairie de SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) le 5 août 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Constitue pour son mandataire spécial :

M. LEONARDI. pour. Charles

Ou à défaut

Tout clerc de l'étude de Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse)

A qui elle donne pouvoir de, pour elle, et en son nom :

Requérir Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO, pour établir la preuve de sa qualité de propriétaire en application des articles 2261 et 2272 du Code civil (ex-article 2229) ;

Et déclarer que depuis plus de trente ans, que Madame Pierrette Marie Ursule **ASTOLFI** est propriétaire des biens ci-après désignés dans leur totalité :

DESIGNATION

Article un

A SANTA MARIA DI LOTA 20200 lieudit LOTISSEMENT MAESTRACCI,
une parcelle de terre.

Cadastré :

*LP
100*

Préfixe	Sectio n	N°	Lieudit	Surface
	C	438	Lotissement MAESTRACCI	1a 35ca

EVALUATION

L'immeuble objet des présentes est évalué à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE EUROS (2 430,00 EUR).

Et que cette possession a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque à titre de propriétaire réunissant ainsi toutes les conditions prévues aux articles ci-dessus visés.

Reconnaître être avisée de l'avis de la constitution de cet acte en Mairie du lieu des biens et dans un journal de grande diffusion et donner tous pouvoirs à l'effet de ces formalités.

Si à la suite de ces publications, des oppositions sont formulées par des tiers, l'acte sera considéré comme nul et non avenu et ne sera pas soumis à la publicité foncière, ce qui est accepté par le mandant.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, substituer est généralement faire le nécessaire.

IMPORTANT :

Ne pas omettre :

- de dater
- de signer
- de faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR »
- et d'apposer vos initiales sur chaque page à l'endroit indiqué d'une croix.

Fait à 71070
Le 22-02-18

Bonjour Pavia
Leonardo

Bonjour Pavia
[Signature]

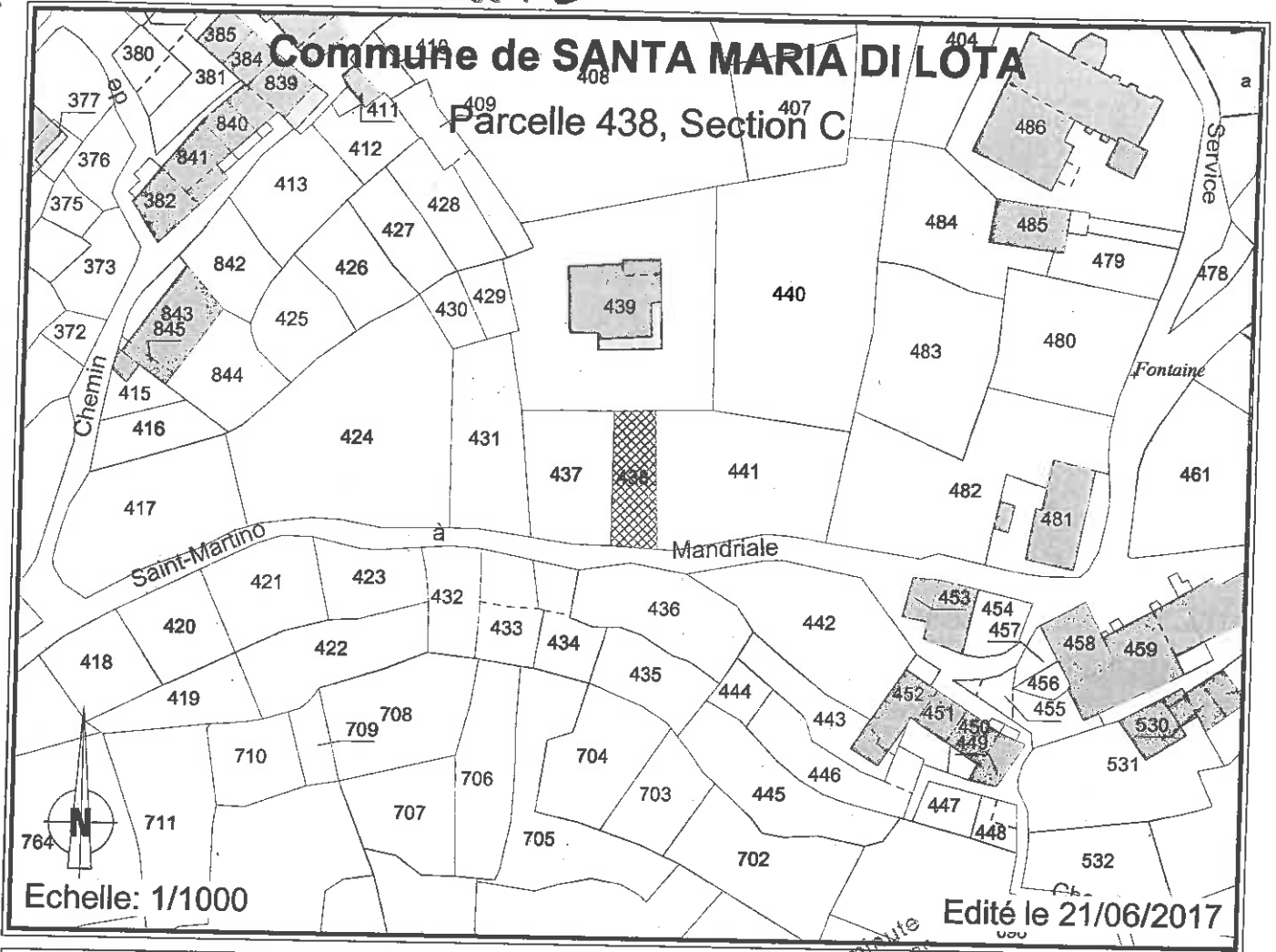
Vu pour la certification matérielle
de la signature de
M^{me} ASTOLFI Renette Marie Ursula
Ci dessus apposée
Santa-Maria-di-Lota le 22.02.2018.

[Signature]

Vu pour la certification matérielle
de la signature de
M^r LEONARDO Jean Charles
Ci dessus apposée
Santa-Maria-di-Lota. le 22.02.2018
Maire

[Signature]
L.P. - JCL

allure n°3



Edition du 21/06/2017

Département : CORSE (02B)
Commune : SANTA MARIA DI LOTA (309)

Information sur la parcelle C 438

Surface cadastrale : 135 m²
Lieu-dit : LOTISS MAESTRACCI

----- Propriétaire(s) -----
Numéro communal : L 29

M LUCCIANI ERASME
PROPRIETAIRE MBCCHH
Indivision : Succession de ...
Adresse : 8 MIOMO LEONARDI FRANCOIS E PIANE, 20200 SANTA MARIA DI LOTA

----- Informations complémentaires -----
PLU : 128 m² en UC (ZONE UC)
CONTRAINTE SUR PLU : PPRIF B1 de 128 m²
EMPLACEMENT RESERVE : CV14 de type AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE 5 MÈTRES D'EMPRISE POUR UNE SUPERFICIE DE 2 360 M²
PPR : (null) de type Feux de forêt
PPR : (null) de type (null)

Annexé par la minute
d'un acte reçu par
M^{me} Julie-Anne PACLET
Notaire suppléant
Le 26.06.2017

[Handwritten signatures and stamps]

Cellule n° 4

DATE DE RÉVISION	ANNÉE DE SUPPRESSION
01 01 80	

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES	DÉP°	DIR	COMMUNE
	28	0	309

RELEVÉ IND

DÉSIGN M. LUCCIANI, ERASME, EPX FIGARELLA URSULE, FIGARELLA

Annexé à la minute d'un acte reçu par M^{re} Julie-Anne PAOLETTI Notaire suppléant Le 26/03/2018

ENTRÉE		SÉRIE TARIF FICH. IMM. - LIVRE FONC. PROPRIÉTAIRE	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS						
ANNÉE	TIRÉ DE		SECTION	NUMÉRO DU PLAN	CLÉ	CODE LETTRES ET INDICATIVES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE		
							CODE VOIE OU LIEUDIT	NATURE ET NOM DE LA VOIE OU LIEUDIT	
2	3	4	5	6	7	8	9		

Handwritten signatures and scribbles over the table area.

REVENU EXONÉRÉ

ENTRÉE		SÉRIE TARIF FICH. IMM. - LIVRE FONC. PROPRIÉTAIRE IMMEUBLE	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS							
ANNÉE	TIRÉ DE		SECTION	NUMÉRO DU PLAN	CLÉ	NUMÉRO DU LOT	CLÉ	ADRESSE DE L'IMMEUBLE		
								CODE VOIE OU LIEUDIT	NATURE ET NOM DE LA VOIE OU LIEUDIT	
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
75		A	C	385	D			B132U	MANDRIALE	
75		A	C	396	S			B057M	CHIOSO	
75		A	C	409	U			B132U	MANDRIALE	
75		A	C	438	C			B131T	MAESTRACCE	
75		A	C	443	V			B131T	MAESTRACCE	
75		A	C	444	C			B131T	MAESTRACCE	
75		A	C	452	T			B131T	MAESTRACCE	
75		A	C	474	U			B057M	CHIOSO	
75		A	C	477	S			B057M	CHIOSO	
75		A	C	488	E			B132U	MANDRIALE	
75		A	C	560	L			B210D	POSATOJO	
75		A	C	584	C			B070D	CORBAJA	
75		A	C	675	H			B256D	TEGHIA	
75		A	C	690	F			B048C	CASTAGNICCIONE	
75		A	C	691	P	A	1	D	B048C	CASTAGNICCIONE

DUEL DE PROPRIÉTÉ

RÔLE
A

CAD

NUMÉRO COMMUNAL DE PROPRIÉTAIRE	GROUPE	NUMÉRO
	L	29

NOM DU PROPRIÉTAIRE
 28-SANTA-MARIA-DI-LOTA., (SUCCESION)

BIEN BÂTIS

IDENTIFICATION DU LOCAL						NATURE DU LOCAL	RÉFÉRENCES AUX DÉCLARATIONS					ÉVALUATION							
BÂTIMENT	ESCALIER	NIVEAU	LOCAL	N° D'ORDRE	CLE		CODE MECANO	RALLONGE	LIGNE	AFFECTATION	METH. EVAL	RÉFÉRENCE AU PROCES VERBAL	CATÉGORIE	NUMÉRO DU LOCAL TYPE	LETTRE INDIC	REVENU	NATURE DE L'EXONÉRATION	ANNÉE D'IMPOSITION	GROUPES MENAGERS (TAD)
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

REVENU IMPOSÉ

BIENS NON BÂTIS

NUMÉRO DE VOIRIE	LETTRES INDICATIVES	CONTENANCE	NATURE DE CULTURE			CLASSE	REVENU	ANNÉE DE FIN D'EXEMPTION	NUMÉRO DE LA PARCELLE PRIMITIVE
			GR ET S/GR	CULTURE SPÉCIALE					
12	13	14	15	16	17	18	19	20	
		HA	038	S					
			44	VE	OLIVE	02	0	50	
			123	J		01	3	51	
			125	T		02	1	07	
			145	J		01	3	83	
			149	L	FRICH	01	0	01	
			61	S					
			37	VE	OLIVE	02	0	69	
			63	L	FRICH	01	0	01	
			22	L	FRICH	01	0	00	
			91	VE	OLIVE	02	0	93	
			23	B	MAQUI	06	0	02	
			33	B	MAQUI	04	0	02	
			57	VE	OLIVE	02	0	85	
			03	VE	OLIVE	02	0	23	

LIVRE FONCIER

PROPRIÉTÉS BÂTIES		PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	
N° DE RENVOI	NUMÉRO DU FEUILLET	N° DE RENVOI	NUMÉRO DU FEUILLET
1	2	3	4

5 u 000000

M. Luciani, Jean Baptiste, le 1^{er} demeurant à Mondria
 Fig. arg. l. a. l. d. m. Hyum. th. *Luz...*

(FOLIO 930)

LIGNES.	de la section.	du numéro du plan.	DES TRIAGES OU LIEUX DITS et des noms particuliers des parcelles.	de la nature de la propriété.	CONSENANCE imposable		CLASSES.	REVENU		FOLIOS de la matrice d'ou sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis, tirés de portés à	ANNÉE de la mutation. entrée. sortie.	NOMBRE d'ouvrages imposables. Portes cochères, charretières et de magasins. Portes et fenêtres ordinaires.
					par hect. are cent	TOTAL. hect. are cent		par hect. are cent	TOTAL. fr. c.			
1	B	443	Lomaca	Chataignier	14	34	1	2	42	27	1914	
2	C	78	Piepa Nue	Arbre	6	43	1	1	10	18		
3		79		Arbre	23	59	1	1	18			
4	D	241p	Panatore	Arbre	2	05	1	1	64			
5		17p	Scupoli	Arbre	6	09	1	2	43			
6		649	Fontana ai bogi	Arbre	4	83	3	3	93			
7	E	266p	Muraville	Arbre	3	84	3	1	53			
8	F	813p	Scoppe	Arbre	51	11	3	3	51			
9	G	189p	Pellejo	Vigne	4	94	3	1	98			
10		273p		Arbre	6	52	3.4	1	63			
11		412		Arbre	4	31	3	3	57			
12		1999	Chios	Arbre	4	39	3	1	76			
13		205	Amungata	Arbre	2	01	3	1	50			

Annexé à la minute d'un acte reçu par M^{re} Julie-Anne PAOLETTI Notaire suppléant Le... 26.10.18

16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39

Boite
(Mansonne
id.
Maarte
146
162
165
184p

19
19
19

1 26
1 22
1 13
1 17

1 2
1 2
1 1
1 2

1 2
1 16
1 18
1 82

1 707

1 707

Section C

NOUVEAU numérotage des parcelles. 1	REFERENCES à l'ancien numérotage. 2	NOUVEAU numérotage des parcelles. 1	REFERENCES à l'ancien numérotage. 2	NOUVEAU numérotage des parcelles. 1	REFERENCES à l'ancien numérotage. 2	NOUVEAU numérotage des parcelles. 1	REFERENCES à l'ancien numérotage. 2	NOUVEAU numérotage des parcelles. 1	REFERENCES à l'ancien numérotage. 2	NOUVEAU numérotage des parcelles. 1	REFERENCES à l'ancien numérotage. 2	NOUVEAU numérotage des parcelles. 1	REFERENCES à l'ancien numérotage. 2
302	351	327	535-536 538	350	490	373	463-464	395	576	420	613		
303	352	328	533-534 539	351	489	374	468	396	575	421	614		
304	353			352	488	375	467	397	545	422	616		
305	353	329	532-533	353	486-487	376	465-466	398	545	423	615		
306	347	330	531	354	483	377	474	399	547	424	609		
307	355	331	530	355	483-482 470-471	378	475-476	400	548	425	607		
308	355	332	528-529	356	481-484	379	590	401	546	426	606		
309	354	333	524-525		485	380	591-592	402	546	427	605		
310	353-354	334	527-526	357	447-448 449-450	381	588-589	403	550	428	604		
311	353	335	514-515 516	358	451		594	404	546-550 549	429	569		
312	353			359	480	382	595-465	405	546-550	430	569		
313	353	336	513				464			431	568		

314	401-402	338	509	361	446	384	595	407	573	432	618
315	403	339	508	362	453	385	586	408	573-574	433	619
316	403	340	505-506	363	454	386	587	409	602-603	434	620
317	403-406	341	507-504	364	455	387	519-520	410	604	435	621
318	405-403	342	510-511	365	456-457	388	519	411	500-599	436	621
319	404	343	501-502	366	458	389	518-517	412	599	437	666-667
320	599-400	344	500	367	459	390	521-522	413	599	438	565
321	403	345	499	368	460-461	391	523	414	597-598	439	570
322	543	346	498	369	470	392	581-582	415	608	441	564
323	544	347	497	370	471-472	393	583	416	608	442	622
324	541	348	495	371	473-477	394	580	417	610	443	623-624
325	537-542	349	491-492	372	478-479	395	578-579	418	611	444	625
326	540	350	493-494	373	469	396	575	419	612	445	

annexe n° 6

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0 810 007 830



N° de dossier

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 18/10/2017
validité six mois à partir de cette date.

Annexé à la minute
d'un acte reçu par
M^{me} Julie-Anne PAOLETTI
Notaire suppléant
Le 18.10.2017

Extrait confectionné par l'office NICOLI JP.

SF1704269512

DESIGNATION DES PROPRIETES									
Département : 02B				Commune : 309 SANTA-MARIA-DI-LOTA					
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle		
							N° de DA	Section	n° plan
C	0438			LOTISS MAESTRACCI	0ha01a35ca				

[Handwritten signatures and scribbles]

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

[Empty rectangular box for observations]

LISTE DES TITULAIRES DE LA PARCELLE C 0438



Personne(s) physique(s)

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom du conjoint	Droit	Adresse des titulaires de droit
LUCCIANI ERASME	M		099	FIGARELLA URSULE	PS	LEONARDI FRANCOIS E PIANE 8 MIOMO 20200 SANTA MARIA DI LOTA

SPDC - DV du 15/10/2017

ANNEE DE MAJ	2017	DEP DIR	2B 0	COM	309 SANTA MARIA DI LOTA	TRES	005	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL		L00029							
Propriétaire/Succession		MBCCHH		LUCCIANI/ERASME																	
LEONARDI FRANCOIS E PLANE		S MIOMO		20200 SANTA MARIA DI LOTA																	
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION								LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/S GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
75	C	436		LOTISS MAESTRACCI	B131			1309A					1.25	0.35	TC	TA		0.35	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

TABLE DE CORRESPONDANCE

Commune : SANTA-MARIA-DI-LOTA

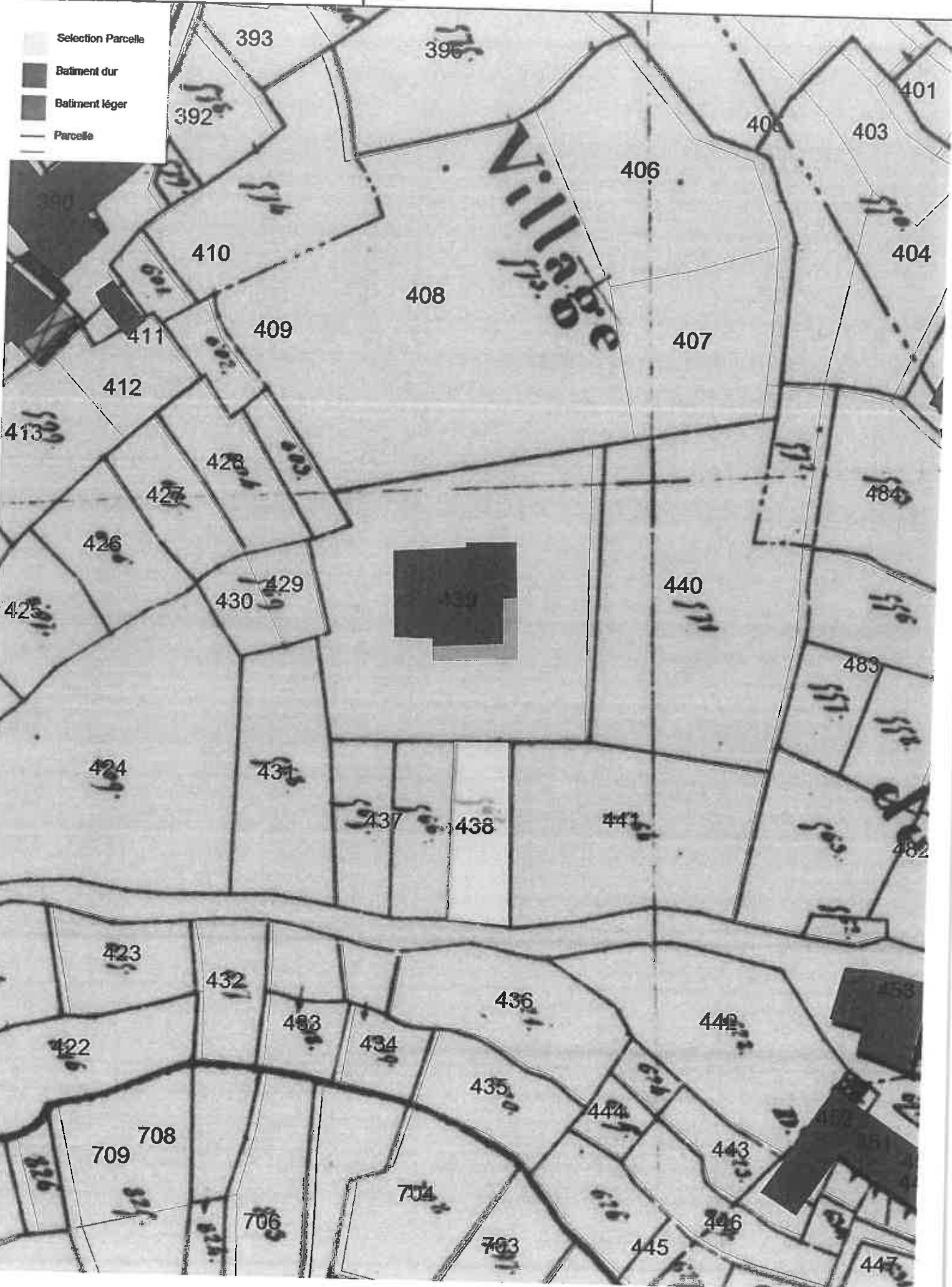
Dossier : LUCIANI Erasme

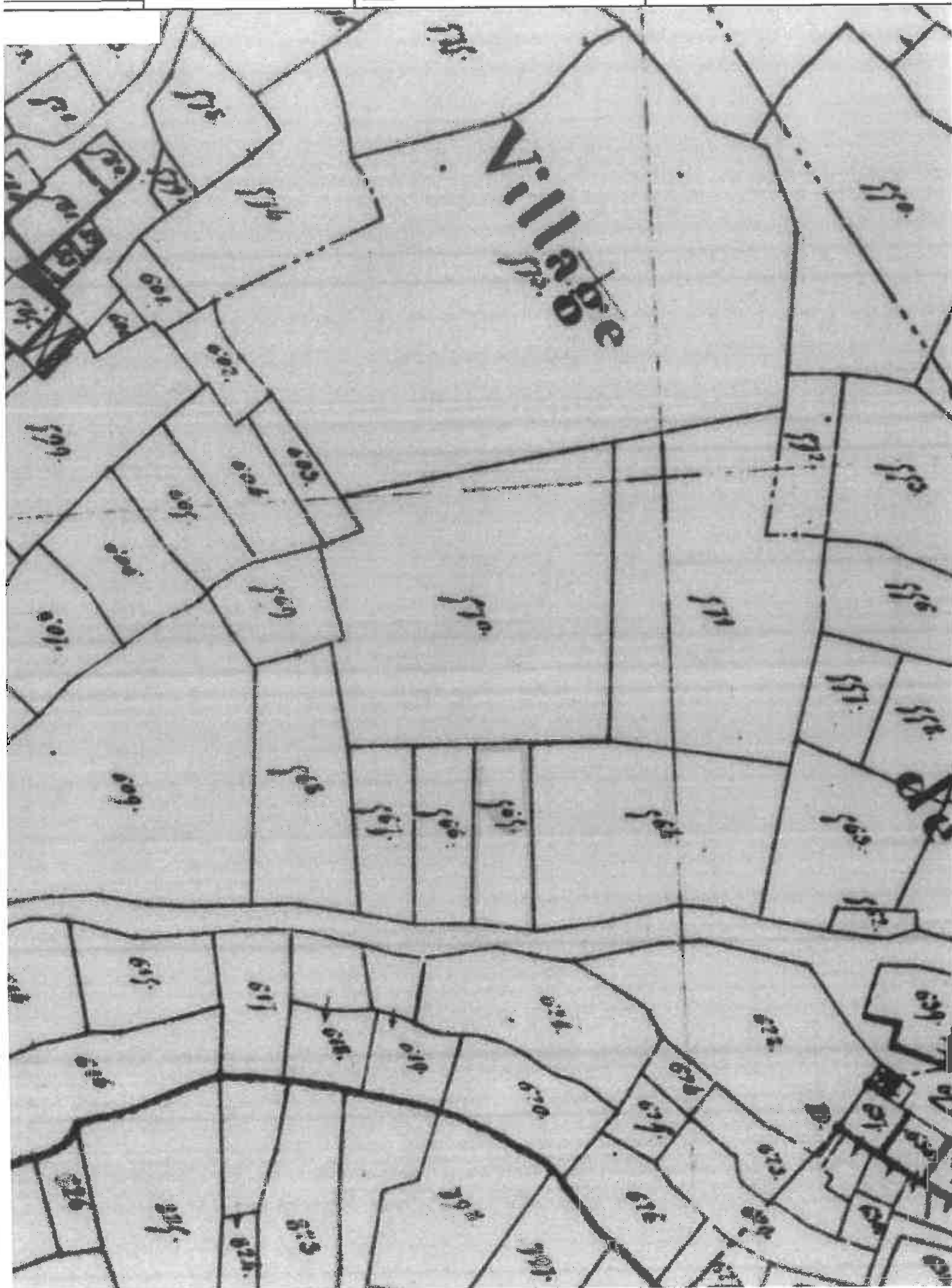


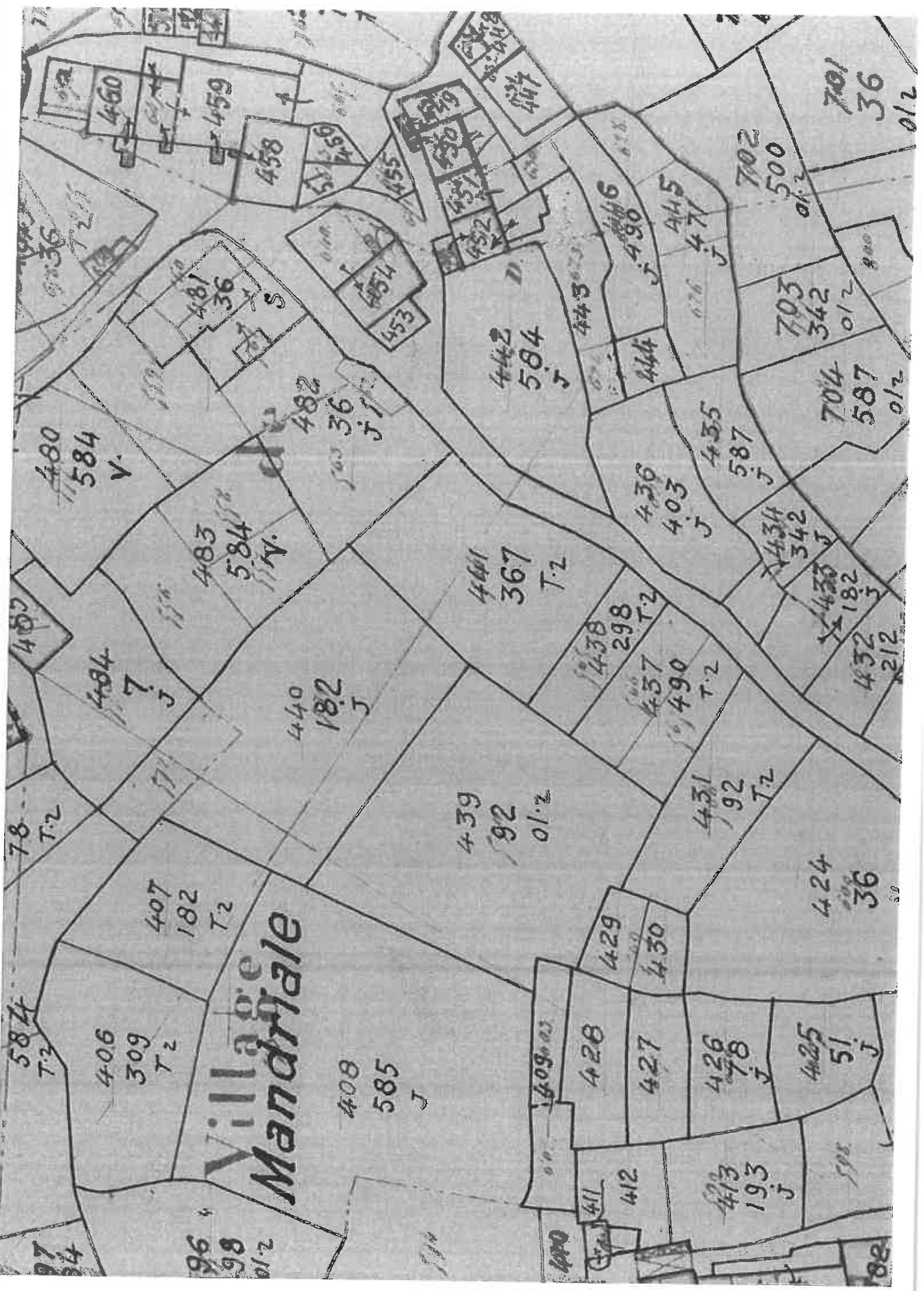
Primitive	Cadastre Actuel	Observations	Cadastre Napoléonien	N° de page	Nom fichier
	C 438	correspond à	C 565	1	3090C03_438



- Selection Parcelle
- Batiment dur
- Batiment léger
- Parcelle







Village Mandeville

480
584
V.

481
36
S

482
36
J

483
584
V.

484
7
J

485
4
J

486
6
J

487
7
J

488
8
J

489
9
J

490
0
J

491
1
J

492
2
J

493
3
J

494
4
J

495
5
J

496
6
J

497
7
J

498
8
J

499
9
J

500
0
J

501
1
J

502
2
J

503
3
J

504
4
J

505
5
J

506
6
J

507
7
J

508
8
J

509
9
J

510
0
J

511
1
J

512
2
J

513
3
J

514
4
J

515
5
J

516
6
J

517
7
J

518
8
J

519
9
J

520
0
J

521
1
J

522
2
J

523
3
J

524
4
J

525
5
J

526
6
J

527
7
J

528
8
J

529
9
J

530
0
J

531
1
J

532
2
J

533
3
J

534
4
J

535
5
J

536
6
J

537
7
J

538
8
J

539
9
J

540
0
J

541
1
J

542
2
J

543
3
J

544
4
J

545
5
J

546
6
J

547
7
J

548
8
J

549
9
J

550
0
J

551
1
J

552
2
J

553
3
J

554
4
J

555
5
J

556
6
J

557
7
J

558
8
J

559
9
J

560
0
J

561
1
J

562
2
J

563
3
J

564
4
J

565
5
J

566
6
J

567
7
J

568
8
J

569
9
J

570
0
J

571
1
J

572
2
J

573
3
J

574
4
J

575
5
J

576
6
J

577
7
J

578
8
J

579
9
J

580
0
J

581
1
J

582
2
J

583
3
J

584
4
J

585
5
J

586
6
J

587
7
J

588
8
J

589
9
J

590
0
J

591
1
J

592
2
J

593
3
J

594
4
J

595
5
J

596
6
J

597
7
J

598
8
J

599
9
J

600
0
J

601
1
J

602
2
J

603
3
J

604
4
J

605
5
J

606
6
J

607
7
J

608
8
J

609
9
J

610
0
J

611
1
J

612
2
J

613
3
J

614
4
J

615
5
J

616
6
J

617
7
J

618
8
J

619
9
J

620
0
J

621
1
J

622
2
J

623
3
J

624
4
J

625
5
J

626
6
J

627
7
J

628
8
J

629
9
J

630
0
J

631
1
J

632
2
J

633
3
J

634
4
J

635
5
J

636
6
J

637
7
J

638
8
J

639
9
J

640
0
J

641
1
J

642
2
J

643
3
J

644
4
J

645
5
J

646
6
J

647
7
J

648
8
J

649
9
J

650
0
J

651
1
J

652
2
J

653
3
J

654
4
J

655
5
J

656
6
J

657
7
J

658
8
J

659
9
J

660
0
J

661
1
J

662
2
J

663
3
J

664
4
J

665
5
J

666
6
J

667
7
J

668
8
J

669
9
J

670
0
J

671
1
J

672
2
J

673
3
J

674
4
J

675
5
J

676
6
J

677
7
J

678
8
J

679
9
J

680
0
J

681
1
J

682
2
J

683
3
J

684
4
J

685
5
J

686
6
J

687
7
J

688
8
J

689
9
J

690
0
J

691
1
J

692
2
J

693
3
J

694
4
J

695
5
J

696
6
J

697
7
J

698
8
J

699
9
J

700
0
J

701
1
J

702
2
J

703
3
J

704
4
J

705
5
J

706
6
J

707
7
J

708
8
J

709
9
J

710
0
J

711
1
J

712
2
J

713
3
J

714
4
J

715
5
J

716
6
J

717
7
J

718
8
J

719
9
J

720
0
J

721
1
J

722
2
J

723
3
J

724
4
J

725
5
J

726
6
J

727
7
J

728
8
J

729
9
J

730
0
J

731
1
J

732
2
J

733
3
J

734
4
J

735
5
J

736
6
J

737
7
J

738
8
J

739
9
J

740
0
J

741
1
J

742
2
J

743
3
J

744
4
J

745
5
J

746
6
J

747
7
J

748
8
J

749
9
J

750
0
J

751
1
J

752
2
J

753
3
J

754
4
J

755
5
J

756
6
J

757
7
J

758
8
J

759
9
J

760
0
J

761
1
J

762
2
J

763
3
J

764
4
J

765
5
J

766
6
J

767
7
J

768
8
J

769
9
J

770
0
J

771
1
J

772
2
J

773
3
J

774
4
J

775
5
J

776
6
J

777
7
J

778
8
J

779
9
J

780
0
J

781
1
J

782
2
J

783
3
J

784
4
J

785
5
J

786
6
J

787
7
J

788
8
J

789
9
J

790
0
J

791
1
J

792
2
J

793
3
J

794
4
J

795
5
J

796
6
J

797
7
J

798
8
J

799
9
J

800
0
J

Département :
HAUTE CORSE

Commune :
SANTA MARIA DI LOTA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BASTIA
1 RUE DES HORIZONS BLEUS
QUARTIER RECIPELLO 20402
20402 BASTIA
tél. 04 95 32 94 52 -fax 04 95 32 93 94
cdf.bastia@dgfip.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 04

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

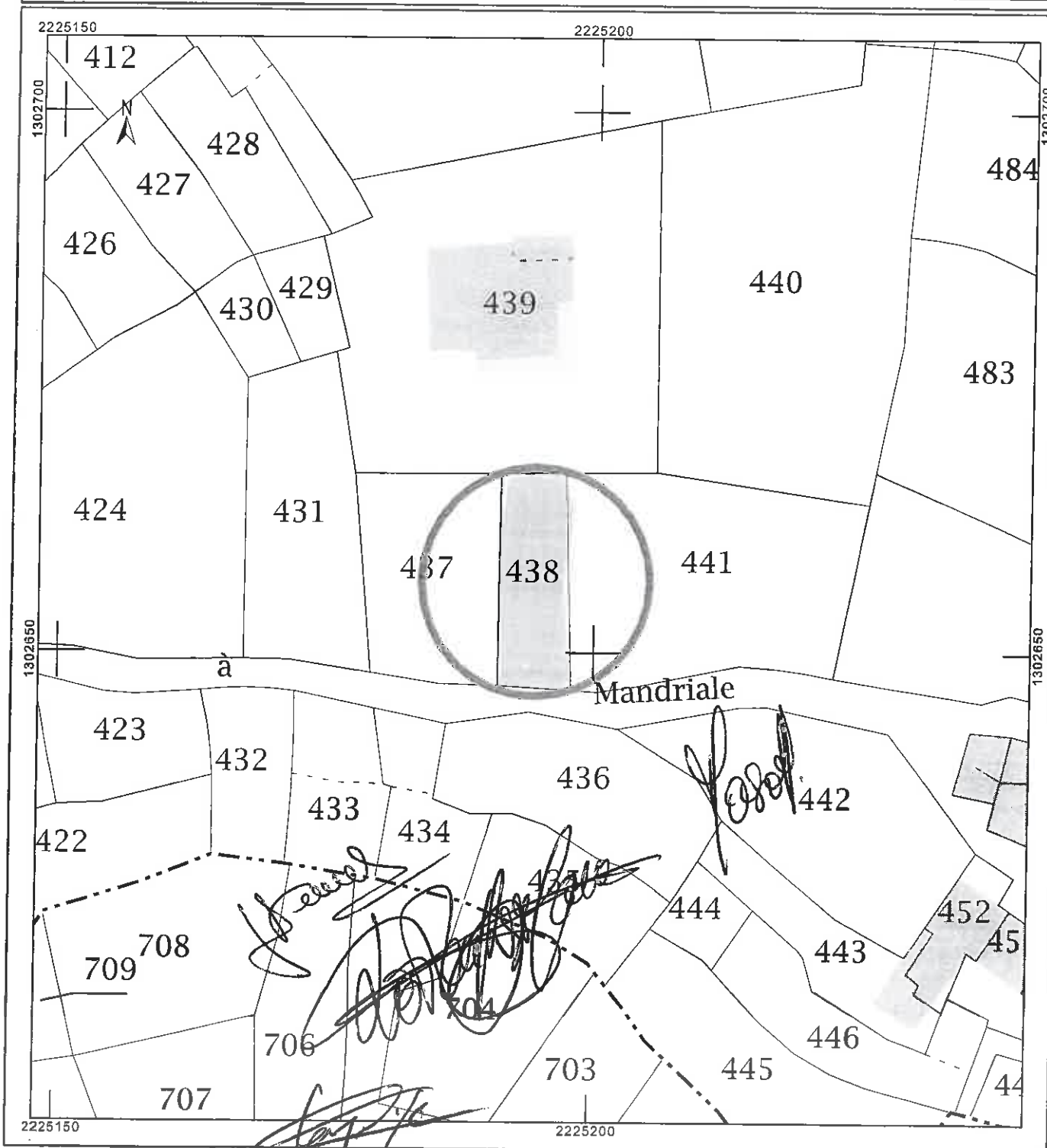
Date d'édition : 18/10/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

Annexé à la minute
d'un acte reçu par
M^{me} Julie-Anne PAOLATTI
Notaire suppléant
le 18/10/2017

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Dossier LUCIANI ERASME
Commune SANTA-MARIA-DI-LOTA

MATRICE BEIGE ETAT DE SECTION		Mutations beige/noire non portées dans le tableau	MATRICE NOIRE	
N° de parcelle au cad. Napo	Nom de la 1ère personne portée à l'Etat de section	Surface	Nom de la dernière personne portée à la matrice noire, avant la rénovation	St
C 565	FIGARELLA Vincent	135	LUCIANI Jean Baptste le veuve née FIGARELLA Marie Hyacinthe	



MATRICE GRISE Rénovation de la commune : 1961			RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ ACTUEL		
N° de parcelle PRIMITIVE inscrite à la rénovation	Nom de la dernière personne portée à la matrice grise	Surface	N° de parcelle actuel	Nom de la personne inscrit sur relevé de propriété actuel	Surface
C 438	LUCCIANI Erasme ép FIGARELLA1 Ursule (les héritiers)	135	C 438	LUCCIANI Erasme (Succession)	135

Matrice cadastrale.
N° 3602 g C (1986).

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES.

MUTATIONS				DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				RÉVISION 1953				RÉVISION 1963				RÉVISION 1973				
ANÉE	IMP	ANÉE	IMP	SECTION	NUMERO	NATURE	CONTENUS	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	RELEVÉ	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
				E 014	116	terre de Roubé	901	terre	2	81	terre	2	81	terre	2	81	terre	2	81	0,25
				E 116	116	terre	458	terre	2	37	terre	2	37	terre	2	37	terre	2	37	0,25
				E 206	116	terre	1000	terre	2	90	terre	2	90	terre	2	90	terre	2	90	1,32
				E 212	116	terre	1000	terre	2	90	terre	2	90	terre	2	90	terre	2	90	2,54
				E 378	116	terre	17	terre	1	0	terre	1	0	terre	1	0	terre	1	0	0,00
				E 379	116	terre	02	terre	1	0	terre	1	0	terre	1	0	terre	1	0	0,00
				E 462	116	terre	500	terre	3	22	terre	3	22	terre	3	22	terre	3	22	0,89
				E 468	116	terre	90	terre	4	7	terre	4	7	terre	4	7	terre	4	7	0,86
				E 479	116	terre	45	terre	2	8	terre	2	8	terre	2	8	terre	2	8	0,18
				E 512	116	terre	103	terre	2	29	terre	2	29	terre	2	29	terre	2	29	4,18
				E 516	116	terre	111	terre	2	26	terre	2	26	terre	2	26	terre	2	26	4,02
				E 589	116	terre	415	terre	2	49	terre	2	49	terre	2	49	terre	2	49	0,21
				E 609	116	terre	450	terre	2	181	terre	2	181	terre	2	181	terre	2	181	5,02
				E 602	116	terre	450	terre	2	181	terre	2	181	terre	2	181	terre	2	181	0,00
				E 623	116	terre	450	terre	2	181	terre	2	181	terre	2	181	terre	2	181	0,65
				E 634	116	terre	222	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	0,00
				E 636	116	terre	244	terre	2	27	terre	2	27	terre	2	27	terre	2	27	0,99
				E 636	116	terre	244	terre	2	27	terre	2	27	terre	2	27	terre	2	27	0,11
				E 717	116	terre	46	terre	3	4	terre	3	4	terre	3	4	terre	3	4	0,00
				E 782	116	terre	414	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	0,08
				E 122	116	terre	414	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	0,24
				E 121	116	terre	414	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	0,10
				E 121	116	terre	414	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	0,17
				E 121	116	terre	414	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	4,18
				E 121	116	terre	414	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	terre	2	18	0,30
				E 632	116	terre	1800	terre	2	9	terre	2	9	terre	2	9	terre	2	9	0,18

287

PROPRIETES NON BATES.

MUTATIONS				DESIGNATION DES PROPRIETES				REVISION 1852				REVISION 1853				REVISION 1854			
MUTATIONS		SOURCES		NATURE		LIEUX		NATURE		LIEUX		NATURE		LIEUX		NATURE		LIEUX	
no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.	no.
930				Forêt				Forêt											
931				Forêt				Forêt											
932				Forêt				Forêt											
933				Forêt				Forêt											
934				Forêt				Forêt											
935				Forêt				Forêt											
936				Forêt				Forêt											
937				Forêt				Forêt											
938				Forêt				Forêt											
939				Forêt				Forêt											
940				Forêt				Forêt											
941				Forêt				Forêt											
942				Forêt				Forêt											
943				Forêt				Forêt											
944				Forêt				Forêt											
945				Forêt				Forêt											
946				Forêt				Forêt											
947				Forêt				Forêt											
948				Forêt				Forêt											
949				Forêt				Forêt											
950				Forêt				Forêt											
951				Forêt				Forêt											
952				Forêt				Forêt											
953				Forêt				Forêt											
954				Forêt				Forêt											
955				Forêt				Forêt											
956				Forêt				Forêt											
957				Forêt				Forêt											
958				Forêt				Forêt											
959				Forêt				Forêt											
960				Forêt				Forêt											
961				Forêt				Forêt											
962				Forêt				Forêt											
963				Forêt				Forêt											
964				Forêt				Forêt											
965				Forêt				Forêt											
966				Forêt				Forêt											
967				Forêt				Forêt											
968				Forêt				Forêt											
969				Forêt				Forêt											
970				Forêt				Forêt											
971				Forêt				Forêt											
972				Forêt				Forêt											
973				Forêt				Forêt											
974				Forêt				Forêt											
975				Forêt				Forêt											
976				Forêt				Forêt											
977				Forêt				Forêt											
978				Forêt				Forêt											
979				Forêt				Forêt											
980				Forêt				Forêt											
981				Forêt				Forêt											
982				Forêt				Forêt											
983				Forêt				Forêt											
984				Forêt				Forêt											
985				Forêt				Forêt											
986				Forêt				Forêt											
987				Forêt				Forêt											
988				Forêt				Forêt											
989				Forêt				Forêt											
990				Forêt				Forêt											
991				Forêt				Forêt											
992				Forêt				Forêt											
993				Forêt				Forêt											
994				Forêt				Forêt											
995				Forêt				Forêt											
996				Forêt				Forêt											
997				Forêt				Forêt											
998				Forêt				Forêt											
999				Forêt				Forêt											
1000				Forêt				Forêt											

96.51 20.58 1.1.1920

NOMS. PRÉNOMS. PROFESSIONS ET SURNOMS DES PROPRIÉTAIRES.	N°	CANTONS, TRACES LIEUX, RUES.	NATURE DES BIENS.	CONTENANCES EN MESURES COURANTES.	CLASSEMENT		REVENU	MONTANT DES CONTRIBUTIONS	
					1 ^{re}	2 ^e		COTE EN FR.	COTE EN C.
Municipale.									
12 Grassano, Louis, dit pour son surnom, 1810	550	Chêne	champ	26.100	1	première	4.25		
110 Tassin, Marie, (surnom de)	551	Chêne	champ	22.500	1	non imposable			
113 Tassin, Marie, (surnom de)	552	Chêne	champ	22.500	1	non imposable			
125 Tassin, Marie, (surnom de)	553	Chêne	champ	23.100	1	première	2.50		
126 Tassin, Marie, (surnom de)	554	Chêne	champ	21.100	1	non imposable pour le principal			
128 Tassin, Marie, (surnom de)	555	Chêne	champ	23.500	1	première	2.40		
129 Tassin, Marie, (surnom de)	556	Chêne	champ	22.000	1	première	1.60		
130 Grassano, Louis, dit pour son surnom, 1810	557	Chêne	champ	21.000	1	première	1.80		
131 Tassin, Marie, (surnom de)	558	Chêne	champ	21.500	1	première	1.30		
132 Tassin, Marie, (surnom de)	559	Chêne	champ	22.100	1	première	1.70		
133 Tassin, Marie, (surnom de)	560	Chêne	champ	22.500	1	première	3.50		
134 Grassano, Louis, dit pour son surnom, 1810	561	Chêne	champ	22.000	1	première	1.70		
135 Tassin, Marie, (surnom de)	562	Chêne	champ	22.200	2	secondaire	1.60		
136 Grassano, Louis, dit pour son surnom, 1810	563	Chêne	champ	22.300	2	secondaire	1.60		
137 Tassin, Marie, (surnom de)	564	Chêne	champ	24.100	1	première	5.70		
138 Tassin, Marie, (surnom de)	565	Chêne	champ	21.500	1	première	1.25		
139 Tassin, Marie, (surnom de)	566	Chêne	champ	21.500	1	première	1.65		
140 Tassin, Marie, (surnom de)	567	Chêne	champ	21.200	1	première	1.80		
141 Tassin, Marie, (surnom de)	568	Chêne	champ	22.800	1	première	2.20		
142 Tassin, Marie, (surnom de)	569	Chêne	champ	21.100	1	première	1.60		
				330	Total		38.77		

(Folio 248)

LIGNE	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET RESIDENCES Au Population et Étrangers	ÂGE de la naissance	ÉDUCATION				COUTUME RESPONSABLE		ÉTAT		SÉRIÉ	
			Lettre	N° de l'acte de naissance	de la nature de la population	par famille	Total	Classes	par famille	Total	Etr.	Total
1	Giuseppe	190	A	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
2	Antonio	191	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
3	Luigi	192	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
4	Antonio	193	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
5	Luigi	194	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
6	Antonio	195	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
7	Luigi	196	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
8	Antonio	197	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
9	Luigi	198	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
10	Antonio	199	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
11	Luigi	200	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
12	Antonio	201	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
13	Luigi	202	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
14	Antonio	203	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
15	Luigi	204	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
16	Antonio	205	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
17	Luigi	206	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
18	Antonio	207	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
19	Luigi	208	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
20	Antonio	209	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
21	Luigi	210	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
22	Antonio	211	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
23	Luigi	212	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
24	Antonio	213	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
25	Luigi	214	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
26	Antonio	215	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
27	Luigi	216	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
28	Antonio	217	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
29	Luigi	218	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
30	Antonio	219	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
31	Luigi	220	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
32	Antonio	221	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
33	Luigi	222	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
34	Antonio	223	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
35	Luigi	224	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
36	Antonio	225	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
37	Luigi	226	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
38	Antonio	227	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
39	Luigi	228	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75
40	Antonio	229	B	21	20/10	Italie	22/10	1	1	1	1	75

(Folio 1/1)

NOMINA	NOME, PRENOME, PROFESSIONE ET RESIDENZA del Proprietario ed Esattore.	ANNO di la VENUTA	INDICAZIONE				CONTENUTO INDICAZIONE		LITRI		RISULTO DEI CALCOLI					
			di messa di sta.	PER CAPITOLO di litri d'ha.	di la misura di la proprietà.	per parcella.	Totale	CLASSE	per parcella.	Totale	Totale di litri.	per ha.				
1	Regarella d'Alto	1877/1878	A	24	Valdove	torre	23	1	23	1	23	1	23	1	23	1
2	San. Giovanni		B	35	San. Giovanni	chilimici	25	1	25	1	25	1	25	1	25	1
3	Regarella d'Alto			17	Colli	torre	26	1	26	1	26	1	26	1	26	1
4				19	Colli	torre	27	1	27	1	27	1	27	1	27	1
5				20	Colli	torre	28	1	28	1	28	1	28	1	28	1
6				21	Colli	torre	29	1	29	1	29	1	29	1	29	1
7				22	Colli	torre	30	1	30	1	30	1	30	1	30	1
8			C	23	Colli	torre	31	1	31	1	31	1	31	1	31	1
9				24	Colli	torre	32	1	32	1	32	1	32	1	32	1
10				25	Colli	torre	33	1	33	1	33	1	33	1	33	1
11				26	Colli	torre	34	1	34	1	34	1	34	1	34	1
12				27	Colli	torre	35	1	35	1	35	1	35	1	35	1
13				28	Colli	torre	36	1	36	1	36	1	36	1	36	1
14				29	Colli	torre	37	1	37	1	37	1	37	1	37	1
15				30	Colli	torre	38	1	38	1	38	1	38	1	38	1
16				31	Colli	torre	39	1	39	1	39	1	39	1	39	1
17				32	Colli	torre	40	1	40	1	40	1	40	1	40	1
18				33	Colli	torre	41	1	41	1	41	1	41	1	41	1
19				34	Colli	torre	42	1	42	1	42	1	42	1	42	1
20				35	Colli	torre	43	1	43	1	43	1	43	1	43	1
21				36	Colli	torre	44	1	44	1	44	1	44	1	44	1
22				37	Colli	torre	45	1	45	1	45	1	45	1	45	1
23				38	Colli	torre	46	1	46	1	46	1	46	1	46	1
24				39	Colli	torre	47	1	47	1	47	1	47	1	47	1
25				40	Colli	torre	48	1	48	1	48	1	48	1	48	1
26				41	Colli	torre	49	1	49	1	49	1	49	1	49	1
27				42	Colli	torre	50	1	50	1	50	1	50	1	50	1
28				43	Colli	torre	51	1	51	1	51	1	51	1	51	1
29				44	Colli	torre	52	1	52	1	52	1	52	1	52	1
30				45	Colli	torre	53	1	53	1	53	1	53	1	53	1
31				46	Colli	torre	54	1	54	1	54	1	54	1	54	1
32				47	Colli	torre	55	1	55	1	55	1	55	1	55	1
33				48	Colli	torre	56	1	56	1	56	1	56	1	56	1
34				49	Colli	torre	57	1	57	1	57	1	57	1	57	1
35				50	Colli	torre	58	1	58	1	58	1	58	1	58	1
36				51	Colli	torre	59	1	59	1	59	1	59	1	59	1
37				52	Colli	torre	60	1	60	1	60	1	60	1	60	1
38				53	Colli	torre	61	1	61	1	61	1	61	1	61	1
39				54	Colli	torre	62	1	62	1	62	1	62	1	62	1
40				55	Colli	torre	63	1	63	1	63	1	63	1	63	1

NOMS, PRÉNOMS PROFESIONS ET SERVICES	ANCIEN à la réserve	INDICATION				CONTINGENCE MENSUELLE		CLASSE	REVERSE		SALAIRES DES MOULINERS		REMARQUES à l'appui de l'inscription
		de service à la pén.	DES SAISONNÉS en mois d'été	de la nature de la propriété	de la nature de la propriété	par année	Total		par année	Total	Total de mois	Total en francs	
1 Luciano van Dablot	B	443	Forces	ditigrom	25 30	1/31	1	2 80	27 50	1/31			
2	E	71	Bien Née	Forces	25 30		1	10					
3		77	de	ditigrom	25 30		1	1 11					
4		117	Pianotone	ditigrom	25 30		1	1 60					
5	S	117	ditigrom	Forces	25 30		1	2 13					
6		140	Contour à log	ditigrom	25 30		2	2 45					
7	E	256	Moravie	ditigrom	25 30		1	1 13					
8	F	117	ditigrom	Forces	25 30		1	1 2					
9	F	117	ditigrom	Forces	25 30		1	1 11					
10		117	ditigrom	Forces	25 30		31	1 25					
11		117	ditigrom	Forces	25 30		1	3					
12		177	ditigrom	Forces	25 30		3	1 16					
13		207	ditigrom	Forces	25 30		1	10					
14		191	ditigrom	Forces	25 30		23	1 01					
15	E	207	ditigrom	Forces	25 30		1	1 01					
16		476	ditigrom	Forces	25 30		3	10					
17		162	ditigrom	Forces	25 30		2	14					
18		16	ditigrom	Forces	25 30		1	1 01					
19		107	ditigrom	Forces	25 30		1	10					

ENTRÉE						SORTIE					
ANNEE	CONTRIBUTION	REVENU	ANNEE	CONTRIBUTION	REVENU						
1875	1 45	41	16	06							
1876	1 40	37	17	66							
1877	1 30	33	18	70							
1878											
1879											
1880											
1881											
1882											
1883											
1884											
1885											

Continu sur folio

M. Luciani, Jean Baptiste, le veuve, épouse de M. Hippolyte Luciani, propriétaire.

Pour

19 M.

19 M.

19 M.

19 M.

19 M.

MUTATIONS				DÉSIGNATION DES PARCELLES			ÉVALUATION PRIMITIVE			PREMIÈRE RÉVISION			DEUXIÈME RÉVISION		
ENTRÉE		SORTIE		AN.	NUMÉRO	LIEU-DIT.	COTE-NANCE	NATURE DE CULTURE ou de propriété	REVENU IMPÔT SABLE.	NATURE DE CULTURE ou de propriété	REVENUS IMPÔT SABLE.	NATURE DE CULTURE ou de propriété	REVENUS IMPÔT SABLE.		
AN.	DE	AN.	DE	AN.	DE									AN.	DE
				18	445	Louise	1 24	châtignier	1	106					
				18	72	Vièze non	6 43	bois	2	53					
				18	74		23 89	arbres	2	439					
				18	243	Sallotte	6 40	bois	2	48					
				18	341	Sannatone	2 03	oléol.	2	114					
				18	456	Cote	1 26	oléol.	2	170					
				18	562	Mastoune	2 2	oléol.	2	12					
				18	645		1 33	bois	1	63					
				18	767	Stouli	1 19	bois	1	38					
				18	117	Jugy	6 09	bois	2	49					
				18	624	fontaine au logge	4 83	bois	2	78					
				18	765	Stouli	3 29	bois	2	30					
				18	923	Truffe	51 11	bois	2	609					
	1848			18	173	Voltojo	3 22	bois	2	34					
				18	173		6 31	bois	2	82					
				18	173		6 31	bois	2	40					
				18	433	Sente d'ebouille	6 02	bois	2	46					
				18	444	Chiva	6 34	oléol.	3	144					
				18	1003	Stouli	2 01	oléol.	3	64					



RELEVÉ DE PARCELLE Source des données : DGFIP

ANNEE DE MAJ	2016	DEP DIR	2B	COM	309 SANTA MARIA DI LOTA	Section	C	Numéro	0438	Type PDL	
Parcelle non bâtie						Nombre de lots				1	

Compte communal L00029

Propriétaire/Succession M LUCCIANI ERASME Née le 00/00/0000
LEONARDI FRANCOIS E PIANE 8 MIOMO 20200 SANTA MARIA DI LOTA à 99

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES					IDENTIFICATION DU LOCAL					
SECTION	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	Date Acte

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES							CONTENANCE HA A CA		Date Acte
SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	N° PARC PRIM	FPDP				
C	0438							01 a 35 ca	

OBSERVATIONS

Aucune

Bastia Rep. formalités hypothécaires

Case No 765 Muzzone Clémentine Médicis & Profano

REGISTRES DE DONATIONS		DATE de RADIATION	NATURE de l'acte	ÉTENDUE ou prix	RADIATION de LA DATE et conditions indiquées de l'acte	REVENUS de l'immeuble	ESTES de L'IMMEUBLE ou de son produit	ESTES de son produit	RADIATION de LA DATE et conditions indiquées de l'acte	RADIATION de LA DATE et conditions indiquées de l'acte
219	182	1828/191	Vente	480						
230	44	1828/191		120						
292	29	1221/172		8						

CASE No 766 Figueira Ouge Reconnaissant propriétaire à Sainte Marie D. Lator

244	182	1828/191	Vente	170						
-----	-----	----------	-------	-----	--	--	--	--	--	--

CASE No 767 Lucciani Gracie propriétaire à Sainte Marie D. Lator

219	700	1828/191	Acquisition	710						
311	23	11 X 1828	vente	1300						
349	96	11.2.1822	is	1400						
423	57	23-6/14	vent	1000						

CASE No 768 Orsone Antonie Dominique Napoleon Latorin D. Latorin Orsone

219	707	1828/191	Vente	150						
-----	-----	----------	-------	-----	--	--	--	--	--	--

Commune n° 9



28/02/2018

ATTESTATION

Monsieur Guy ARMANET, Maire de la commune de Santa Maria di Lota

ATTESTE QUE :

- les informations relatives à la propriété de la parcelle référencée C438 au cadastre indiquent :
Succession de M. LUCIANI Erasme ;
- les services municipaux ne disposent pas d'éléments complémentaires permettant de confirmer ou d'infirmer que M. LUCIANI Erasme puis après lui ses héritiers se sont bien comportés comme de véritables propriétaires sur ledit bien et ce d'une façon paisible, continue et non équivoque.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

À Santa Maria di Lota,
Le 28 février 2018

LE MAIRE
GUY ARMANET

Guy Armanet
[Signature]
[Signature]



Annexe n° 10



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
BASTIA**

Numéro de dossier Télé@ctes : 201705790519
Demande de renseignements n° 2017H19256 (86)
déposée le 23/11/2017, par Maître PAOLETTI ANTOINE

Réf. dossier : RC1000155GAN9430965736 - HF VTE FERRANDI-LEONARDI / FRA

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1967 au 02/02/2003
[x] Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 03/02/2003 au 16/11/2016 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande : du 17/11/2016 au 23/11/2017 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A BASTIA, le 30/11/2017
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Jean Francois OLMICCIA

Cet état est dématérialisé et transmis par Télé@ctes.

Annexé à la minute
d'un acte reçu par
M^{me} Julie-Anne PAOLETTI
Notaire suppléant
Le...
[Signature]

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.



[Signature]



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
BASTIA
1 RUE DES HORIZONS BLEUS
20402 BASTIA CEDEX
Téléphone : 0495329471
Télécopie : 0495329476
Mél. : spf.bastia@dgifp.finances.gouv.fr

Maître PAOLETTI ANTOINE
NOTAIRE
ROGLIANO
20248 ROGLIANO

Vous trouverez dans la présente transmission :

- Les désignations des immeubles et des personnes issues de votre demande et prises en compte par le serveur Télé@ctes ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- La période d'interrogation est précisée en début de document.
- La réponse à votre demande de renseignements comportant : le certificat, les images des fiches antérieures à Fidji, le relevé des formalités publiées et le certificat de dépôt.

VOUS SOUHAITEZ DEPOSER UNE DEMANDE DE COMPLEMENTAIRE

Pour obtenir les informations complémentaires à la réponse initiale, il vous suffit d'indiquer la référence de la demande initiale(1). Fidji calculera automatiquement la date de début de la période de recherche(2) et reprendra l'ensemble des paramètres sur lesquels la réponse initiale a été formulée.

Pour télépublier un acte accompagné de la demande de complémentaire : la référence de la demande initiale suffit.

Même si votre acte n'entre pas dans le périmètre de Télé@ctes, une complémentaire peut être transmise, par dossier séparé, via Télé@ctes.
Si vous ne disposez pas de Télé@ctes, vous pouvez vous procurer l'imprimé 3240 à partir du site internet « www.impots.gouv.fr ».

VOUS SOUHAITEZ TRANSFERER UN DOSSIER

L'état réponse initial a été délivré via Télé@ctes

Transmettez tout le fichier dématérialisé à votre confrère qui nous transmettra uniquement la référence de la réquisition initiale(1) lors du dépôt d'un acte via Télé@ctes.

ou

L'état réponse initial a été délivré hors Télé@ctes

Transmettez tout le dossier papier (demande de renseignements, état-réponse) à votre confrère qui nous transmettra uniquement la référence de la réquisition initiale(1) lors du dépôt d'un acte via

NB : Une présentation des règles de délivrance des renseignements par les Services de la Publicité Foncière est diffusée sous forme d'une plaquette " La délivrance des renseignements " dont un exemplaire a été mis à la disposition de votre étude. Elle est également disponible sur votre intranet.

(1) La référence de la demande initiale est une information propre à Fidji, restituée automatiquement dans la " réponse du SPF " émanant de Télé@ctes. Elle figure également en entête du certificat du SPF, sous le format AAAA H XXXXX (XX), et au pied de chaque page sous le format AAAA H XXXXX.

(2) La réponse complémentaire couvre la période de la date de mise à jour fichier de la réponse initiale à la date de dépôt de la réquisition complémentaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2017H19256

Date : 30/11/2017

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1967 au 23/11/2017

IMMEUBLES PRIS EN COMPTE DANS LE SERVEUR Télé@ctes

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
309	SANTA MARIA DI LOTA	C 438		

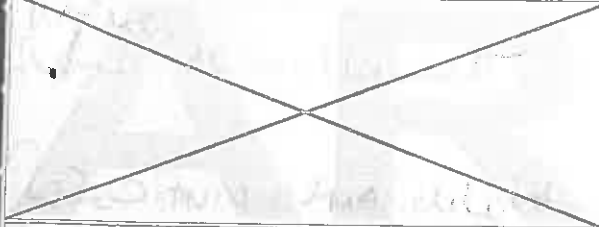
IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
309	SANTA MARIA DI LOTA	C 438		

(*) Paramètre inconnu de Fidji ou incomplet

Cette réponse vous est transmise sous forme dématérialisée à votre demande.

En provenance de :



SGR2122 - PIC 31A - 201628587D1 - 01/17



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de FAR : AR 1A 137 611 1604 0



*R.C. de l'habitat
FRANCAS
de l'île de la Réunion
matériau*

Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le / / /

Distribué le / /

Je soussigné déclare être **REÇU** *Signature*

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

22 FEV. 2018 *Signature Facteur*

Le facteur atteste par sa signature de l'identité du destinataire ou de son mandataire s'il a été vérifié précédemment.

MAIRIE DE SANTA MARIA D'ILOTA

2018
2018
2018

